

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 juillet 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802987-20220701-57-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

L'an deux mille vingt-deux le premier du mois de juillet à dix-neuf heures, se sont réunis dans la **salle du Conseil, 1 place Jean Moulin à Pierres**, les membres du Conseil municipal de la Commune de Pierres, sous la présidence de Monsieur Daniel MORIN, Maire de Pierres, dûment convoqués le 27 juin 2022.

Nombre de Membres en exercice :	20
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	18

Présent(s) :

Daniel MORIN, Jean-Louis GALA, Clotilde PERCHERON, Gérard CRASSIN, Hélène CAYUELA, Maryline RENARD, Philippe BUTEAU, Dominique NOIZAT, Consuelo ILLAND, Günther DECKER, Caroline REMONT, Isabelle TERRIER, Ata QUADJOVIE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir (s) :

Michel CRETON, donne pouvoir à Daniel MORIN
Céline MOSCA, donne pouvoir à Isabelle TERRIER
Bernadette MAURY, donne pouvoir à Jean-Louis GALA
Carine ROUX, donne pouvoir à Clotilde PERCHERON
Stéphane ILLAND, donne pouvoir à Dominique NOIZAT

Absent(s) excusé(s) :

Serge RENAULT
Jérôme DEROULEZ

Le secrétariat a été assuré par : Ata QUADJOVIE

Objet : Détermination des tarifs du repas républicain du 14 juillet.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Clotilde PERCHERON qui propose aux membres de l'assemblée délibérante de déterminer les tarifs pour les festivités du 14 juillet 2022 proposés par la Commission évènements et manifestations, réunie le 20 juin 2022 :

- 13 € pour 1 menu « complet » : paella, fromage et dessert
- 1 € la boisson (canette)
- 4 € le pichet de vin

L'apéritif et le café sont offerts par la Municipalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Votes Pour :	18	Votes Contre :	0	Absentions :	0
--------------	-----------	----------------	----------	--------------	----------

VALIDE les tarifs des festivités du 14 juillet 2022 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance le 01 juillet 2022

Le Maire,
Daniel MORIN.

